

la voie de Munich, après avoir eu plusieurs conférences avec le roi et M. de Bunsen.

Marseille, 4 juin. — Le paquebot des Messageries Impériales le *Préluce* apportant les malles de l'Inde, de la Chine et du Japon est arrivé ce matin dans notre port.

Florence, 4 juin. — Un télégramme de Francfort annonce que la Diète, adoptant le programme autrichien, a déclaré dans sa réponse aux notes d'invitation à la Conférence, que les questions des duchés et de la réforme fédérale ne regardent pas les puissances neutres et que la question italienne intéressait la Confédération germanique.

Florence, 4 juin. — Les journaux pensent qu'un Congrès restreint peut se réunir utilement, lors même que les déclarations de l'Autriche rendraient impossible la présence dans cette assemblée des plénipotentiaires autrichiens. Les plénipotentiaires des autres puissances pourraient se concerter pour donner acte à l'Autriche des difficultés qu'elle a soulevées et aviser en conséquence.

Brescia, 4 juin. — Des lettres de Venise annoncent que quelques-unes des routes principales du Tyrol ont été minées. Des arrestations préventives ont eu lieu à Vérone et dans d'autres villes de Vénétie.

Marseille, 4 juin. — La malle française, arrivée cette nuit, a apporté les nouvelles suivantes :

Pondichéry, 7 mai. Les arrivages de cotons sont presque nuls. Les détenteurs à Madras, Cocanada, Tinnevely, résistent à la baisse. Le change a encore baissé à Madras. Frêt 80 pour France.

Southampton, 4 juin. — Panama, 13 mai. Le *Vanderbilt*, vapeur de guerre des Etats Unis, nous apporte quelques détails sur l'affaire du Callao.

Dans la matinée du 2 mai, l'escadre espagnole forma ses deux lignes de combat de la manière suivante : Au Nord, la *Ville de Madrid*, la *Berenguela*, la *Blanco* ; au Sud, la *Numanzia*, la *Resolucion*, l'*Almanza*, et les autres navires.

A midi, les Péruviens commencent le feu. Après quatre heures de combat, les Espagnols durent se retirer avec des pertes considérables ; les frégates *Ville de Madrid*, *Blanca*, et la *Vencodora* avaient été mis hors de combat par l'artillerie péruvienne, parfaitement servie. L'amiral Nuñez, et le commandant de la *Resolucion*, M. Valcanel ont été blessés, ce dernier très gravement. Les Péruviens ont perdu 120 hommes blessés et 60 morts, parmi ces derniers, l'on compte M. Galvez, ministre de la guerre.

Madrid, 2 juin, soir. — La *Gazette de Madrid* publie un décret royal ordonnant d'élever le chiffre de l'armée permanente à 85 mille hommes.

Dix-sept amendements ont été présentés au projet de loi tendant à donner au gouvernement des pleins pouvoirs financiers.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 4 juin 1866. L'émotion causée par la note du Ministre est considérable et justifiée. On craint que le Cabinet de Vienne ne cherche, pour employer le mot familier, un biais afin de décliner toute participation à la Conférence européenne. S'il en est ainsi, l'attitude de l'Autriche constitue d'abord son isolement au milieu de l'Europe, puis sa résistance aux vues conciliantes des Etats médiateurs. C'est aller au-devant de l'orage.

On apprend par le télégraphe que le général russe Siévers et le général italien Govone ont été reçus en audience, dimanche dernier, par le roi Guillaume. Les interprétations du monde de la politique et des affaires abondent sur ce double in-

— Eh bien ! soit, monsieur, assurez-vous par vous-même que votre père et moi nous ne vous avons dit que la vérité ! Vous vous montrez dur et exigeant envers une pauvre parente, parce que vous espérez trouver dans les misérables dépouilles de votre père une fortune que vous triez jeter au vent et dépenser en folies. Voyez par vous-même, encore une fois, et soyez content...

Philippine avait parlé avec tant de chaleur et d'apparente conviction, que Charles se prit à douter un moment de la justice de son droit et à se blâmer lui-même de sa rigueur. Cependant il se raidit contre ce sentiment d'une générosité peut-être exagérée ; il avait besoin d'en finir avec cette cruelle incertitude qui déchirait son âme. Il s'empara donc des clés en remerciant d'un signe de tête.

Il ouvrit d'abord le comptoir près duquel il était assis ; l'un des tiroirs contenait quelques pièces de cinq francs, qui, au dire de Philippine, étaient tout l'argent qu'elle eût en sa possession pour vivre jusqu'à ce que la maison fût vendue. Charles ferma le tiroir sans y toucher ; mais les autres cases contenaient de volumineux registres, dans lesquels était tout le secret de la fortune ou de la misère des deux vieux avares. Le jeune Dufour en ouvrit un au hasard et examina rapidement les longues colonnes de chiffres qu'il contenait à chaque page. Philippine espéra un moment que cette vue suffirait pour effrayer le jeune homme, qu'elle supposait frivole et inhabile ; mais elle s'aperçut bientôt qu'elle s'était trompée dans son calcul.

(La suite au prochain numéro.)

Sdent. On vent d'une part que le général Sievers ait été chargé d'une mission intime et particulière. On présume, en second lieu, que l'armée-de-camp du roi Victor Emmanuel s'est rendu de nouveau auprès de S. M. prussienne pour obtenir la signature du fameux traité offensif et défensif entre Florence et Berlin. Quel aura été les deux conjonctures étant admises, le résultat obtenu ? Ici les nouvelles ne sont réduites à attendre l'événement. Imitons-les, quelque impatience que nous ayons, ainsi que le public, de savoir à quel point les résolutions s'arrêteront définitivement le roi Guillaume, moins domine peut-être qu'on ne le croit par son fougueux ministre.

Profitions du loisir inquiet que nous font les pourparlers diplomatiques pour dire sommairement où en sont les affaires parlementaires. La session, c'est hors de doute, désormais, aura une nouvelle prorogation de quinze jours au moins, peut-être de trois semaines. Le budget devant prendre un temps considérable et qui sera bien employé on sera forcé de mesurer l'espace aux projets de loi sur le chanter : instruction primaire, attributions municipales, etc. Demain commence la délibération de la loi d'amortissement. Il se peut qu'elle donne ouverture à quelque débat politique. Dans tous les cas, nous aurons à l'occasion du budget, selon le mot d'un député agronome, un fort regain de l'Adresse. On parle déjà d'une vingtaine de députés inscrits pour la discussion budgétaire.

C'est vendredi prochain qu'aura lieu au Sénat le rapport des pétitions relatives aux transformations projetées pour le jardin du Luxembourg. M. Haussmann prendra assurément, la parole dans cette séance. Il est inutile de faire observer que le public se préoccupe vivement de l'accueil que la haute assemblée réserve à ces pétitions.

Dans sa séance d'aujourd'hui, le Corps législatif a continué la délibération sur le projet de loi relatif à la propriété littéraire.

C'est hier, dans la matinée que le prince de Metternich et M. Nigra ont remis à M. Drouyn de Lhuys les réponses de l'Autriche et de l'Italie. Les deux ambassadeurs ont été reçus par l'Empereur dans l'après-midi.

Une correspondance de Londres mentionne le vif étonnement qu'y a causé l'attitude voisine de l'hostilité prise par l'Autriche dans la crise actuelle. Le gouvernement anglais, d'après la même lettre, serait en plein accord de volonté et d'action avec le cabinet des Tuileries.

On dit que Garibaldi se montre impatient de prendre le commandement de ses 30,000 volontaires.

On annonce que M. de Grammont, ambassadeur de France à Vienne, qui était venu passer quelques jours à Paris, est parti aujourd'hui pour retourner à son poste.

M. l'abbé Laine, premier chapelain de l'Empereur, qui avait été déjà chargé de l'aumônerie de l'armée en 1859, pendant la guerre d'Italie vient d'être appelé, assure-t-on, à remplir les mêmes fonctions.

Le solennité de la Fête-Dieu avait attiré hier, comme chaque année, dans les églises de la capitale une affluente considérable de fidèles. Les processions se sont faites à l'intérieur ainsi que d'habitude. Toutefois, à la Madeleine, le pieux cortège a parcouru l'espace qui sépare la colonnade des murs de l'édifice. Dans la banquette, les processions ont eu lieu à l'extérieur des églises avec le cérémonial d'usage, c'est-à-dire escortées des Compagnies de pompiers et des corps de musique de la localité.

Pour toute la correspondance : J. Reboix.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

M. Létocart-Duvillier nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur, Je lis, dans votre estimable journal du 3 courant, un article sur la question du collège, signé des sept membres de la commission.

Ces messieurs ignorent sans doute, Monsieur le Rédacteur, qu'une commission n'existe plus lorsqu'elle a déposé son rapport et que ses conclusions ont été mises aux voix et adoptées ; la loi étant formelle à cet égard (circulaire du ministre de l'intérieur du 17 juillet 1838) il leur est interdit de se constituer en permanence.

Puisque ces Messieurs ne sont pas de cet avis et qu'ils veulent, comme le Phénix, renaitre de leurs cendres, laissons-leur un instant cette satisfaction avant de leur répondre, permettez-moi de venir protester contre l'abus que, dans ce cas, ils ont fait de l'autorité temporaire qui leur avait été déléguée. Le Conseil ne les avait certainement pas autorisés et ne leur avait donné aucun mandat pour entamer une polémique dans les journaux, sur la question du collège. Pour des hommes qui prétendent donner aux autres des leçons de convenance et en avoir le monopole exclusif, je me contenterai de faire remarquer qu'il eût été très convenable et surtout très-logique de présenter leurs observations devant le Conseil municipal avant de les soumettre à la publicité.

Mais, à propos de publicité, je crois qu'il serait utile de porter à la connaissance de vos lecteurs la délibération suivante, prise par le Conseil municipal à la date du 23 mai, et qu'on n'a pas jugé opportun de faire figurer dans le résumé du procès-verbal de ladite séance.

« Attendu, dit M. le Maire, que nous avons vu, qu'à défaut de publication officielle, on savait fort bien se contenter de l'initiative individuelle pour

publier tout ce qu'on voudrait contre la volonté du Conseil, et à l'insu même des personnes dont les noms seraient mis en jeu, c'est là un abus contre lequel nous protestons de toutes nos forces, et pour éviter qu'il se renouvelle, nous vous proposons de décider qu'à l'avenir on ne pourra plus inscrire au procès-verbal de chaque séance que les propositions faites soit par l'administration municipale, soit par des membres du Conseil, et les délibérations (ce qui pour lui signifie décisions) auxquelles ces propositions auront donné lieu, sans y mentionner aucune discussion.

Le Conseil décide qu'à l'avenir il ne sera porté sur le registre aux délibérations, par le secrétaire du Conseil, qu'un résumé sommaire des opinions ou des discours prononcés par des membres pendant le cours des discussions et les discours écrits seront déposés dans un carton spécial et subsidiairement que ces discours seraient copiés sur un registre du secrétariat qui ne pourra pas être mis à la disposition du public.

« En présence d'une pareille décision, notre devoir est tout tracé et nous remercions, Monsieur le Rédacteur, l'hospitalité dans vos colonnes chaque fois qu'il se présentera une question d'une certaine importance. Nous ne doutons pas que l'impartialité dont vous avez fait preuve dans la question du collège ne soit pour nous un sûr garant de vos dispositions ultérieures.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, mes empressements saluts.

LÉTOCART-DUVILLIER, Conseiller municipal.

Roubaix, le 3 juin 1866.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Sa Majesté l'Empereur, appréciant les sacrifices importants que la ville de Lille s'est imposés pour donner un grand éclat à l'exposition qu'elle prépare, a daigné accorder son haut patronage à cette exposition et a mis à la disposition de la commission une médaille d'or de la valeur de 1,000 francs pour être décernée à l'œuvre d'art la plus remarquable.

En portant ces faits à la connaissance du public et des artistes, nous croyons devoir rappeler que M. le comte de Nieuwerkerke, surintendant des beaux-arts, a informé l'administration municipale que c'est parmi les œuvres exposées à Lille qu'il choisira cette année, le tableau que l'Empereur se propose de donner au musée de la ville.

Le Président de la Commission, ED. REYNAT.

L'un des Secrétaires, HOUDOT.

La procession générale du St. Sacrement, favorisée par un temps magnifique, a pu élargir dimanche, toutes ses pompes. Comme les années précédentes, toutes les maisons ont été décorées avec beaucoup de goût ; on voyait flotter aux fenêtres de riches bannières et l'ensemble des rues formait une vue de feuillage rehaussée par des draperies, des torsades et de riches couronnes.

Les reposoirs étaient d'une grande richesse et chaque quartier avait adopté un genre d'ornementation différent. Le corps des Sapeurs-Pompiers ouvrait la marche de ce magnifique cortège dans lequel se trouvait réuni le clergé des trois paroisses et figuraient des groupes de jeunes filles, de jeunes enfants ainsi que les membres de différentes confréries. La Grande-Harmonie prêtait son concours habituel.

La procession a parcouru la ville dans un ordre parfait, au milieu de la population sincèrement recueillie ; il était midi lorsqu'elle est rentrée dans l'église St-Martin.

L'Indicateur de Tourcoing publie une notice nécrologique qu'il intitule le *Modèle des Servantes*. Nous lui en empruntons quelques passages :

« Il est de ces existences simples, mais admirables, qui se cachent sous le voile de la modestie, qu'il est bon cependant de faire connaître pour l'édification de tous. Telle fut la vie d'Amélie Couvreur, dont on célébrait samedi matin les funérailles dans l'église de Saint-Christophe.

Cette brave fille, entrée avant l'âge de 17 ans au service de la famille Delepouille, s'y trouva encore cette semaine, à l'âge de 82 ans accomplis. Or, pendant ce long intervalle de près de 66 ans, elle fit preuve d'un dévouement qui ne s'est point démenti un seul instant. Ses bons services, ou pour mieux dire, ses soins vraiment maternels se sont étendus successivement, pendant les deux tiers d'un siècle, jusqu'à la quatrième génération de la même famille. Non seulement elle servit avec une fidélité admirable les époux Delepouille ; mais elle a soigné leurs enfants, leurs petits enfants, et en la foyait, il y a quelques jours encore, malgré son grand âge et les infirmités inséparables de la vieillesse, prodiguer ses soins dévoués aux arrière-petits-fils de cette même famille.

« La vie si modeste de cette vieille domestique n'a été qu'un long tissu d'actes de fidélité et d'héroïsme que nous regrettons de ne pouvoir signaler. Il faudrait reprendre une à une les années de ses longs services pour indiquer, à chaque circonstance, à chaque événement douloureux qui éprouva la famille, le dévouement sans bornes de la fidèle servante. La maladie qui enleva Mme Delepouille fut longue et douloureuse ; la fidèle servante ne la quitta pas ni le jour, ni la nuit ; elle revendiqua pour elle seule le bonheur de

lui donner tous ses soins. Pendant trois années entières, elle ne se reposa pas dans un lit, et, quoique très bien élevée elle-même, elle se contenta de rester assise près de la malade, si bien que, quand la mort vint enlever Mme Delepouille à son affection, il lui était devenu impossible de dormir dans une autre position que celle à laquelle elle s'était habituée pendant un si long temps. Le dévouement semblait devenu naturel à ce point de vue, et on ne rencontrait en elle de résistance que quand on voulait l'arrêter dans les élan de sa générosité.

« La charité de cette humble fille ne s'est point bornée à la famille avec laquelle elle s'était pur ainsi dire identifiée ; non, quoiqu'elle ne possédât que de faibles ressources, elle fut pour ses neveux et ses nièces une sorte de providence sur la terre. L'un d'eux, malgré son grand âge, elle voulut entreprendre un voyage de plus de 25 lieues pour aller visiter un enfant de la famille, religieux clerc que qu'elle n'avait point vu depuis longtemps. En vain on lui objecta ses 82 ans et les difficultés de ce voyage, rien ne put l'arrêter ! Elle voulait, une dernière fois avant de mourir, revoir cette enfant de la famille. Au retour, elle éprouva une défaillance au milieu de la rue ; il fallut la recueillir et la ramener chez elle en voiture. Là, malgré son extrême faiblesse, elle voulait encore rassurer les personnes qui l'entouraient ; elle reçut en pleine connaissance les secours de l'Eglise, et peu d'heures après elle expira !

« La vie d'Amélie Couvreur est un beau modèle à proposer à tous les domestiques ; dans un temps où il est devenu, ce semble, plus difficile de rencontrer de vrais serviteurs, de bonnes servantes, faisant pour ainsi dire partie de la famille, en partageant toutes les joies et toutes les douleurs, il sera toujours beau de citer l'exemple de cette bonne fille, sincèrement attachée à ses maîtres, rejetant toutes les offres qui lui furent faites d'un service plus avantageux, se dévouant pendant plus d'un demi-siècle, pour la prospérité et le bonheur d'une famille.

Nous lisons dans le *Mémorial de Lille*. « Nous apprenons avec un vif sentiment de regret la mort de M. Parent, l'un des fondateurs et chef de la grande maison qui a créé dans notre ville l'importante usine de Fives. M. Parent a succombé à la rupture d'un anévrysme. Ainsi se trouve brisée une carrière fournie avec honneur et à laquelle on pouvait espérer encore un long avenir. M. Parent n'était pas seulement un industriel distingué et un administrateur habile, c'était aussi un noble cœur pratiquant la bienfaisance sous toutes ses formes. »

Le tribunal correctionnel de Lille s'est occupé la semaine dernière d'une affaire intéressante en matière de responsabilité à raison d'accident à l'intérieur des établissements industriels. Voici les faits :

En 1864, M. Lestienne, filateur, à Roubaix, faisait traverser sa filature par des tuyaux en cuivre pesant six kilogrammes au mètre courant, destinés à conduire de l'eau en ébullition dans des appareils. Le sieur Brandt, chaudronnier constructeur, s'était chargé de ce travail.

Les tuyaux étaient maintenus à l'aide de fils de fer. M. Brandt prétend avoir fait observer à M. Lestienne que ce support était insuffisant et avoir sollicité d'y ajouter des poutres ; mais, rejette-t-il, cette proposition a été rejetée par Lestienne sous prétexte qu'elle était coûteuse.

Quoiqu'il en soit, sur la fin de l'année 1864, M. Lestienne ceda sa filature à M. Provost, qui la convertit en atelier de tissage ; ce dernier n'était que locataire et le bailleur restait chargé de l'entretien général.

Or, le 23 avril 1865, vers quatre heures de relevée, le tuyau se rompit, l'eau en ébullition tomba sur une ouvrière âgée de seize ans, qui fut grièvement brûlée.

L'autorité locale ne fut pas d'abord instruite de cet accident. M. Lestienne envoya son médecin, et fit payer le pharmacien et les semaines de l'ouvrière pendant un certain temps, et ensuite s'y refusa, parce que l'objet n'était pas de son ressort, et qu'il ne devait supporter les dommages et intérêts et frais, s'il y a lieu.

Le père de la jeune ouvrière denonça alors l'accident à l'autorité locale qui dressa procès-verbal, et, de la le procès.

M. Labbe au nom de la partie civile, conclut à ce qu'il soit attribué une somme de 6,000 fr. payable par Lestienne et par Brandt solidairement responsables.

Le ministère public partage l'opinion du défenseur. M. Coquelle, pour Brandt, décline toute espèce de responsabilité, parce que, dit-il, mon client a averti que le support était insuffisant, le travail imparfait, et que Lestienne, maître après tout d'ordonner la disposition des tuyaux à sa guise, s'est refusé aux améliorations signalées par le constructeur.

M. Brielman, pour Lestienne, soutient au contraire que ce dernier s'en est rapporté à Brandt sur la manière de disposer, agencer les tuyaux ; que ce dernier est l'entrepreneur du travail, qu'il devait l'exécuter convenablement ou ne pas s'en charger. Attendu que Lestienne est incomplet sur les conditions requises pour la solidité des tuyaux, s'il y a lieu, à accorder à la jeune ouvrière brûlée des dommages, Brandt doit être tenu tout au moins pour une grande part.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré pour le jugement être rendu à une prochaine audience. Nous ferons connaître la décision qui interviendra.

Dimanche après-midi, vers trois heures un jeune homme de 16 ans, habitant le Blanc-Sablon, s'est égaré dans le canal, près du Sarrail. Quant on s'est aperçu du danger que courait cet imprudent, qui ne savait pas nager, il était trop tard pour lui porter des secours efficaces.

COURS PUBLIC D'HISTOIRE NATURELLE

Mercredi, 6 juin, à 8 heures du soir.

DE LA VISION (suite).

Sensibilité de la rétine ; durée de l'impression produite sur la rétine ; Pourquoi ne voit-on pas renversé ? — Vision binoculaire. Jugement de la distance, de la grandeur et de la forme des objets. Influence des deux yeux sur l'appréciation du relief. Stéréoscope. Appréciation des couleurs. L'aveugle de Chésedel.

COURS PUBLIC DE DROIT COMMERCIAL

Jeuvi 7 juin à huit heures du soir.

Des actions contre les commis, facteurs et serviteurs de commerçants. — De celles des commis contre leurs patrons.

Des engagements des receveurs, payeurs percepteurs et autres comptables des deniers publics. (articles 634 et 638 combinés.)

Du commerce de mer avec l'article 633 du code de commerce.

Pour toute la chronique locale, J. REBOIX.

THÉÂTRE

Dimanche, *Le Mangeur de Fer* : — même succès et même exécution très satisfaisante.

M. Steiner est toujours l'artiste complet, irréprochable qu'on connaît. L'accueil qu'il a reçu dans ce rôle prouve qu'il a peut-être tort de s'abstenir l'an prochain. — Nous n'ajouterons rien aux éloges que nous avons donnés à l'artiste — ce serait un redite.

Un mot pour le directeur.

Depuis l'ouverture de la saison d'été, il y a eu quelques bonnes soirées, quelques salles passablement remplies ; mais ces soirées sont loin d'être la règle générale. Plus d'une représentation a eu lieu devant un public attentif, bienveillant, mais peu nombreux. — M. Steiner a fait ce qu'il a pu pour attirer le public. — Nous le répétons encore : la nouvelle troupe est bonne, les pièces les plus nouvelles ont été montées, d'anciennes œuvres redemandées, (les *Mystères de l'été* entr'autres.) ont été reprises. — Des acteurs étrangers ont été engagés pour le drame en vogue (*Le Mangeur de Fer*) — L'orchestre, faible au début, s'est sensiblement amélioré. — *Calzadé*, ce charmant opéra, très-bien rendu ici, a reparu avec la même faveur mais devant un public trop vide.

Ce n'est pas encourageant pour le directeur qui ne voit pas les recettes en balance avec les sacrifices faits. Ce n'est pas encourageant pour les artistes dont le zèle finit par se refroidir devant un public restreint. Cette abstention du public, ou plutôt d'une certaine fraction du public présente deux inconvénients graves : — elle peut faire regretter au directeur d'avoir rempli, en homme d'honneur, l'engagement contracté vis à vis de l'administration municipale et lui faire redouter l'avenir.

Le second inconvénient touche directement à l'existence du théâtre de Roubaix, au maintien de ce théâtre sur le pied où il est aujourd'hui.

Si les recettes ne sont pas en rapport avec les frais que nécessite une troupe sérieuse, on peut craindre qu'aucun directeur n'ose s'exposer à une perte probable et engage une troupe médiocre, une troupe de carton, comme on dit en argot de courtois.

Nous connaissons plus d'un directeur qui n'a parfaitement joué le mois d'opéra promis, en présence des dernières soirées de la saison d'hiver. Ce serait fâcheux ; la classe ouvrière a pris le goût du théâtre, une partie de la classe aisée y vient aussi, mais dans une proportion moins grande. — Nous faisons un appel, dans l'intérêt du maintien du théâtre, à cette partie un peu indifférente qui s'abstient.

Espérons que les dernières représentations d'été attireront plus de monde. — Cela est arriivé à la représentation de lundi.

Les Enfants terribles, comédie vaudeville, ont réussi. C'est moins une comédie qu'un vaudeville très-pai du reste — MM. Tourné, Mélingue ont mené la pièce rondement. M. Nitsch, Descamps y ont déployé une verve et une gaité très entraînante. Mme Claudia, ordinairement assez froide, s'est montrée moins timide ; son costume de gamine était charmant. Mlle Antonia a bien compris son rôle de servante. — Enfin, c'est une drôlerie bien rendue.

Le Café du Roi, de Doffes est une musique légère, gentiment écrite. — Mme Géraldine a chanté le rôle de *Gilberte* avec son talent d'ordinaire consacré ; elle a dit avec goût et sentiment la romance *Nous nous aimons* ; et avec esprit, le duo. M. Géraldine, dans les conseils données à *Gilberte* sur la conduite qu'elle doit tenir à la cour, s'est montré bon acteur et bon chanteur. Sa voix gagne, se pose de plus en plus.

Le rôle travesti n'est pas facile de composition. Comme tous les personnages historiques, il présente plus d'un obstacle. — Le jeune roi (Louis XV), dans toute la splendeur de sa jeunesse, dans ce début de sa longue carrière galante, n'était pas commode à composer. Mme Nitsch, si elle a laissé un peu à désirer, comme chant,